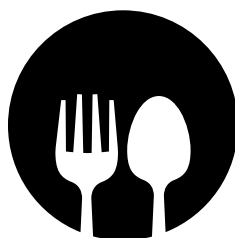


SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE

FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2024-2025



L'établissement est équipé d'un système de gestion informatique de la restauration recevront une carte magnétique personnalisée sur laquelle sera enregistré le régime choisi : EXTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE inscrit 3 jours ou 4 jours par semaine (voir annexe du règlement).

Les élèves voulant prendre occasionnellement un repas devront s'assurer que leur compte restauration est suffisamment approvisionné.

CARTE MAGNÉTIQUE OBLIGATOIRE

à présenter à l'entrée du self ou de la cafétéria.

TOUTE CARTE DÉTÉRIORÉE PAR LES ÉLÈVES

sera remplacée moyennant la somme de 5 euros.

Les familles peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension pour toute l'année scolaire, sans modification possible pendant l'année.

Le prix du repas est fixé à 6.80€.

Le règlement des frais de demi-pension se fait par chèques, espèces, virements ou en ligne sur le site ecoledirecte, dès réception de l'appel de fonds envoyé aux familles par mail, en septembre et janvier.

Les élèves inscrits externes ont la possibilité de prendre leur repas occasionnellement, payable d'avance.

**Les repas pique-nique sont strictement interdits
dans l'établissement.**



FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

COLLEGE - LYCEE

La cafétéria est réservée aux élèves des lycées et BTS

à remettre impérativement aux surveillants de niveau

AVANT LE JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024

Madame, Monsieur, responsable de l'élève :

NOM

Prénom

Classe

inscrit son enfant :

☐ **DEMI-PENSIONNAIRE**

☐ 4 jours

☐ 3 jours

☐ lundi

☐ mardi

☐ jeudi

☐ vendredi

☐ **EXTERNE**

Marseille, le

Signature du
responsable de l'élève :

